

CHAPITRE II

TRAJAN. — GOUVERNEMENT A ROME

Trajan¹ était homme de bon sens, et le gouvernement du bon sens à Rome, j'ai dit ce qu'il était. C'était le gouvernement d'Auguste et de Vespasien; il se réduisait à trois choses qui s'engendraient l'une l'autre : simplicité, économie, clémence.

La pratique de ce gouvernement allait fort à l'esprit de Trajan. Ce n'est pas qu'il n'eût de l'élévation dans l'âme et même de l'orgueil. Mais son orgueil ne se mêlait pas aux petites choses. C'était un orgueil intelligent qui ne s'éprenait pas des pompes extérieures et savait la gloire qu'il y a

¹ M. Ulpus Trajanus, né à Italica, en Espagne, le 18 septembre 53. — Préteur en 86. — Consul en 91, 98, 100, 101, 103, 112. — Commande en Espagne, puis en Germanie. — Adopté par Nerva et appelé César en septembre ou octobre 97, revêtu en même temps de la puiss. trib. — Auguste le 27 janvier 98. — *Impera'or* treize fois : en... , 98, 102 (trois fois), 105, 109?, 115 (trois fois), 116 (deux fois), 117 (deux fois). — Mort à Sélinunte en Cilicie, en août 117.

à être simple. Cette vie de citoyen (*vita civilis, civiliter se gerere*), qu'Auguste avait instituée pour les princes : aller à pied, se laisser coudoier, souper chez les uns ou chez les autres, et le reste que j'ai dit mille fois ; ne pas vouloir de ces titres multipliés qui flattaient l'orgueil puéril d'un Domitien ; faire refuser aussi longtemps que possible par sa femme et par sa sœur le surnom d'Auguste⁴ : tout cela lui allait parfaitement. Ne pas être dieu lui allait parfaitement encore ; seulement, cela lui était difficile, tant il y avait d'empressement à déifier le prince ! Tout ce qu'il put obtenir, ce fut, comme Auguste, de ne pas être dieu officiellement et à Rome, mais officieusement et dans les provinces². « Ce fut merveille, dit Pline, après les quinze ans de divinité de Domitien, d'avoir à saluer dans le prince, non un dieu, mais un simple mortel. Un autre aurait eu des victimes, des statues d'or et d'argent, des images à tête radiée, comme le soleil ; celui-ci entre dans les temples comme adorateur, non comme adoré... Il n'a qu'une statue de bronze humblement placée dans le vestibule du grand Jupiter. Il met les dieux au-dessus de tout le genre humain, puisque lui-même se met au-dessous des dieux... » Il réserve l'apothéose aux seuls défunts ; il n'a mis au ciel que son père adoptif Nerva et son père naturel Ulpus Trajanus ; il ne veut entrer dans l'Olympe, lui, sa femme, sa sœur, sa nièce et sa petite-nièce, que chacun après sa mort³. Bon sens vulgaire, mais assez rare !

⁴ Xiphil., LXVIII, 5-7 ; Plin., *Pan.*, 2, 23, 24.

² Voyez, entre autres, Pline, *Ep.* X, 25, 97. Inscriptions Orelli, 486, 789 et 1596 (celles-ci sont de Rome), 790, 1595, 1835, 2218. Voy. aussi les railleries de Plutarque contre les empereurs divinisés qu'on est allé arracher de leurs temples et de leurs autels comme des esclaves fugitifs. (*De Iside et Osiride*, ch. II, p. 360.) De même Épictète apud Arrian., IV, 1.

³ Sur l'apothéose de Nerva et de Trajan le père ; voyez les médailles : Eckel, tome VI, p. 409-435 ; — de Plotine, *Id.*, p. 466 ; Inscript. Gruter, p. 322 ;

Il ne coûtait pas non plus au bon sens de Trajan¹ après avoir ainsi abaissé sa personne, d'abaisser son pouvoir (je ne dis pas de le restreindre); de s'incliner comme Auguste devant ce qui restait de formes républicaines; de s'incliner même plus bas qu'Auguste, parce que ces formes étaient maintenant plus vides; de se proclamer au-dessous des lois, ce qui est sans danger quand soi-même on fait les lois; de garder dans le consulat le cérémonial antique, de monter sur cette tribune où personne ne montait plus, pour jurer, dans sa charge nominale de consul, fidélité à des lois qu'il pouvait faire et défaire²; d'établir même quelque chose comme des comices, pourvu qu'on n'y votât pas, et de faire flotter au haut du Janicule un innocent drapeau pour clore une assemblée qui ne s'était pas réunie³; de laisser les tribuns du peuple (car il y en avait toujours) prendre au sérieux leur tribunat; de laisser Pline ou quelque autre amateur d'antiquité jouer à la république, rétablir au sénat les vieilles formes parlementaires, et profiter de quelques rares occasions pour y parler politique⁴. Tout cela était une comédie qui passait pour être d'assez bon goût et qui ne compromettait rien.

Trajan ne se défiait même pas de certaines traditions aristocratiques, de certaines importances personnelles qui avaient épouventé ses prédécesseurs. Ceux-ci, petits et envieux, ne pouvaient supporter personne de grand auprès d'eux. Trajan, orgueilleux mais non jaloux, se sentait assez

— de Marciana, sœur de Trajan; Inscript. dans Gruter, p. 252, et celle de l'arc d'Ancône (en l'an 114); — de Matidia, nièce de Trajan; Monnaie d'Hadrien. Inscript. Muratori, 165; Orelli, 2196.

¹ Pline, *Pan.*, 65, 76, 77.

Pline, *Pan.*, 65, 64; Xiphil., LXVIII.

³ Pline, *Ep.*, I, 25, III, 20, IV, 25, VIII, 14, IX, 15; *Pan.*, 76.

grand pour laisser grandir les autres. Qu'il y eût donc au monde des gens importants après lui : qu'ils fussent, après lui, les bienfaiteurs du peuple ; que Licinius Sura bâtit à ses frais un gymnase public (de telles largesses étaient inusitées depuis le temps de Tibère) ; que le sénat élevât une statue à Licinius ou à d'autres : Trajan ne s'en plaignait pas¹. Que la noblesse eût même quelque ambition et quelque dignité ; que ces restes des grandes familles, ces « descendants de la liberté, » comme Pline les appelle, se relevassent un peu : Trajan les y encourageait ; « César avait cessé de les craindre et de se faire craindre d'eux². » Qu'ils cultivassent même leurs vieux souvenirs ; que Capiton eût chez lui pour les vénérer les images de Brutus et de Cassius, pourquoi pas ? Trajan ne craignait ni les souvenirs ni le nom de la liberté. Quand il ordonna une refonte des monnaies (et on sait que les types monétaires, à défaut de la presse, servaient à fixer les souvenirs historiques dans l'esprit des peuples), il ne voulut pas qu'aucun des anciens types disparût. Les princes passés reparaissent sur les monnaies de Trajan, ceux-là seuls exceptés dont la mémoire a été condamnée par le sénat³ ; Galba reparait avec ce mot : *liberté publique* ; Vespasien avec son titre : *défenseur de la liberté* ; les noms des consuls républicains reparaissent aussi : les Marius, les Pompée, les Cicéron, les Cassius, les Paul Émile ; Brutus avec une tête de la liberté⁴. Les panégyristes

¹ V. Xiph., LXVIII, 15.

² *Posterios libertatis... hos nec timet Caesar nec pavet.* (Pline, *Pan.*, 69.)

³ Ainsi il y a des monnaies de César, d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Galba, de Vespasien, de Titus, de Nerva, restituées par Trajan.

⁴ Voy. Tacite, *Agric.*, 5 ; Pline, *Pan.*, 78 ; voy. aussi 66, 67. Quand Juvénal, pour désigner la liberté, se sert de cette périphrase :

Simplicitas cujus non audeo dicere nomen,

il écrit ou il est censé écrire sous Domitien.

de Trajan ne parlent que de liberté: « Oui, c'est ton désir, lui dit Pline, tu la feras renaître et tu nous la rendras, cette liberté... Brutus et Cassius ont châtié les rois, Trajan a châtié la royauté. Il n'est prince que pour remplir la place qui serait occupée par un maître¹. » Or, Pline n'était pas un esprit assez hardi pour s'insurger, même sous forme d'éloge, contre la politique du prince. Et Trajan lui-même, que dit-il? Son premier mot au sénat a été pour l'engager à reprendre sa liberté et à gouverner l'empire avec lui². Dictant la formule des vœux qu'on adresse pour lui aux dieux, il y fait ajouter cette réserve: « Pourvu que tu gouvernes la république sagement et pour le bien commun³. » Et, installant un nouveau préfet du prétoire, auquel il remet, selon l'usage, une épée nue: « Si je gouverne sagement, lui dit-il, tu la tireras pour moi; si je gouverne autrement, contre moi. » Trajan était-il donc fou pour tenir sous la pourpre ce langage de jacobin? Non, mais l'absolutisme de Trajan était un absolutisme libéral, parce que c'était un absolutisme sûr de son fait. Il avait vu Rome si obéissante, pour ne rien dire de plus, et si endormie dans son obéissance, qu'il l'eût réveillée volontiers par un peu d'indépendance républicaine, bien sûr que ce réveil n'irait pas jusqu'à la révolte. Il abrogeait mille défiances de ses devanciers, ne fût-ce que pour ranimer une étincelle de ce courage que ses devanciers avaient anéanti. Il faut lui rendre cette justice: il ne mettait pas sa gloire à avilir.

Arrive maintenant la question d'économie; celle-là était

¹ Sedem obtines principis ne sit domini locus. *Pan.*, 55.

² Adhortatus es resumere libertatem, capessere quasi communis imperii curas, invigilare publicis utilitatibus. *Pan.*, 66.

³ Si remp. bene et ex utilitate omnium rexeris. (Plin., *Pan.* 67; Xiph., LXVIII, 16; Aurel. Victor.)

embarrassante quand on succédait à Domitien. On trouvait les contribuables ruinés et suppliant qu'on les soulageât. On trouvait le trésor épuisé et suppliant qu'on le remplit.

Bon gré, mal gré, il fallut d'abord satisfaire les premiers; tant la clameur était grande contre Domitien et son fisc. — Les empereurs, à leur avènement, se faisaient offrir par les villes un prétendu don volontaire (*aurum coronarium, collatio*): il était prudent de renoncer, vis-à-vis d'un empire ruiné, à ce cadeau impopulaire. — Le cri était universel contre les délations de tout genre; car, outre les délateurs de la politique qui dénonçaient les complots contre César, il y avait, et les délateurs du trésor qui dénonçaient les empiétements sur le domaine, et les délateurs du fisc (du trésor particulier de l'empereur), qui dénonçaient les successions soi-disant échues à l'empereur: il fallut réprimer les uns et les autres; il fallut restreindre les confiscations; il fallut permettre aux détenteurs de biens domaniaux, quand ils se déclaraient eux-mêmes, de conserver la moitié de leur possession¹. Par une rare équité que les temps modernes n'ont pas toujours connue, Trajan permit encore que les causes du fisc, au lieu d'être jugées par les procureurs du fisc, le fussent par un préteur spécial, avec des juges (jurés) tirés au sort, et sujets à récusation. « La monarchie et la liberté, dit Pline, plaidèrent au même tribunal². » Il y eut des juges à Rome comme à Berlin,

¹ Récompenses accordées aux dénonciations spontanées. Édit de Trajan, Paul, *Digeste*, 15, *de jure fisci*. Ulpian, 16, *ibid.* — Edit relatif aux délateurs fiscaux. Pline, *Panég.* 56. — Rescrit qui épargne aux individus condamnés à la rélégalion la confiscation de leurs biens, « à titre de clémence, et pour donner une nouvelle preuve du désintéressement de son gouvernement. » (*innocentiam meorum temporum*). *Dig.* 1, *de interd. et releg.* (XLVIII, 22.)

² Pline, *Pan.*, 17, 36, 41; Pomponius, *Digeste*, 2, § 52, *de Orig. juris* (1, 2).

peut-être même plus qu'à Berlin. — Les testaments imposés, extorqués, interprétés, validés ou invalidés selon qu'ils contenaient ou ne contenaient pas le nom de l'empereur, avaient été sous Domilien une grande ressource, mais une ressource détestée : il fallait rendre au peuple romain la liberté des testaments, la première de ses libertés. Trajan, comme Auguste, se fit gloire « de se contenter du jugement de ses amis, » c'est-à-dire de n'être héritier que de ceux qui voulaient le faire leur héritier¹. — Enfin, l'impôt sur les successions, lui-même, quoiqu'il fut l'œuvre d'Auguste, pesait lourdement aux habitudes romaines ; le Romain, bien plus cordialement propriétaire que nous, ne s'était pas encore fait à cette coupe réglée des patrimoines qui, à chaque génération, en attribuait un vingtième au trésor. L'impôt fut adouci ; on fixa le chiffre au-dessous duquel les successions en furent exemptes ; on exempta, non plus seulement les successions du père au fils, mais celles de l'aïeul au petit-fils, du frère au frère ; les cas douteux furent résolus contre le Trésor². — Enfin, les Césars, Néron surtout, avaient eu recours au malhonnête et sot expédient de l'altération des monnaies. Loin de là, Trajan reprit et refondit les monnaies altérées afin que le même titre correspondit toujours à la même valeur. — En un mot, Trajan dut recommencer et recommença cette guerre contre son propre fisc qui était à Rome, j'ai dit pourquoi³, la tâche de tout empereur un peu

¹ Pline, *Pan.*, 45.

² Ainsi le cas où le fils était devenu citoyen romain, le père demeurant étranger : selon la rigueur du droit, le lien de paternité était rompu entre eux, et il n'y avait plus de l'un à l'autre succession directe ; l'impôt était dû. Trajan, néanmoins, le supprima.

³ Voy. ci-dessus, pages 25 et 26. Sur cette refonte des monnaies (en Pan 407), Dion, LXVIII. 15 ; Epict. (apud Arrian, IV, 5) y fait allusion.

sage. Tout cela était sagesse et équité, mais tout cela appauvriissait le Trésor.

Et cependant de grandes dépenses étaient à faire. Trajan était soldat, son épée était sa force ; la guerre extérieure devait être la sauvegarde de sa politique intérieure : Trajan ne voulait ni diminuer le nombre, ni amoindrir la solde des légions. Trajan était magnifique ; et la politique, quand ce n'eût été son goût personnel, lui conseillait de maintenir (sauf quelques somptuosités trop excentriques) la pompe des spectacles, de nourrir toujours le peuple de Rome, de lui donner toujours de grands monuments, de donner toujours de grands travaux publics à son empire. Il fallait cela pour les besoins de l'État, pour la gloire du prince, pour la satisfaction du peuple. Trajan trouvait donc et un trésor sans épargne et un revenu qu'il fallait nécessairement diminuer et de grandes dépenses à faire.

Comment put-il sortir de ce dilemme ? Par quelle grande mesure financière, par quel nouvel impôt mieux assis, par quelle demande faite au crédit, sut-il substituer des ressources légitimes et fécondes aux ressources oppressives et précaires qu'il retranchait ? Il n'y eut aucune mesure pareille, nous pouvons l'affirmer. Non-seulement les monuments se faisaient ; mais Pline, faisant le panégyrique de Trajan, ne trouve à louer aucun acte de ce genre. Il trahit même le sentiment de cet embarras financier que nous venons de dépeindre : « Quand je pense, dit-il, que tu as fait remise aux villes de l'or *coronaire*, distribué des libéralités aux soldats, accordé des largesses au peuple, chassé les délateurs, allégé le poids des impôts, je suis tenté de te demander si tu as bien calculé le chiffre du revenu public, et si l'écono-

mie personnelle du prince sera assez puissante pour combler tant de vides et rendre possibles tant de dépenses? Tes devanciers s'emparaient de tout, ne donnaient rien, et leur trésor était à sec comme s'ils n'eussent rien pris et tout donné; toi, au contraire, tu donnes de tous côtés, tu ne prends rien à personne, et tu as tout en abondance!¹ »

La question était donc résolue, et elle l'était, comme dit Pline, par la seule économie du prince. Toute l'habileté financière de Trajan, comme celle d'Auguste, comme celle de Vespasien, fut de faire l'économie de sa propre divinité, et, par suite, l'économie de son faste, de ses affranchis, de ses délateurs. Il y avait de beaux retranchements à faire sur la liste civile d'un Néron et sur les fonds secrets d'un Domitien.

Et, à la suite des économies de ce genre, venait la confiance, moindre que dans les temps modernes, mais un peu comme dans les temps modernes. Le monde respirait; le monde revivait après Domitien sous Nerva et Trajan, comme après Néron et Vitellius sous Vespasien. La richesse cessant d'être un crime, le commerce cessait de languir, la propriété cessait de trembler, l'air circulait de nouveau dans les veines de ce corps soumis jusque-là à la machine pneumatique de la terreur. Dès que les grandes fortunes n'étaient plus menacées, on sentait recommencer ce mouvement d'aspiration et de respiration par lequel elles allaient vivifier les petites qui, à leur tour, se déversaient sur l'ouvrier et sur le pauvre; tous les rouages recommençaient de marcher; chacun reprenait, avec ses espérances, le sentiment de ses obligations; on ne disputait plus si àprement au publicain un

¹ *Pan.*, 41, 35.

écu qui ne devait pas être le dernier, et le trésor s'emplissait plus abondamment, avec moins de regrets d'un côté, moins de vexations de l'autre. C'est par ces moyens si simples, sans être pour cela plus aisés, que Trajan, tout en soulageant les contribuables, relevait le Trésor.

C'est assez dire qu'il n'y avait plus de proscriptions. En fait de clémence, comme pour tout le reste, Trajan marchait dans l'ornière d'Auguste. En supprimant les folles dépenses, il supprimait la grande cause des proscriptions; les empereurs cruels avaient été ou des empereurs avarés comme Tibère, ou des empereurs prodigues et pauvres comme Néron. « Tu restreins les dépenses, lui dit Pline, parce que tu ne voudrais pas suppléer à l'épuisement du Trésor par les dépouilles des innocents¹. »

L'empereur n'étant plus dieu, les attaques contre lui ne s'appelaient plus du nom d'impiété et n'allaient qu'en police correctionnelle. Elles n'entraînaient ni supplice ni confiscation; elles ne motivaient plus cette chose inouïe dans les mœurs antiques, l'audition de l'esclave contre son maître et de l'affranchi contre son patron². Lorsque Pline, zélé courtisan, dénonce à Trajan une profanation de sa statue: « Tu devrais connaître mes sentiments, lui répond-il avec noblesse; ce n'est point par la terreur et les accusations de lèse-majesté que je veux faire respecter mon nom³. »

Trajan, comme Nerva, eut aussi la sagesse de ne pas proscrire ceux qui avaient proscrit. Sans doute, le monde qui fréquentait le palais n'était plus le même que sous

¹ *Pan.*, 55.

² *Pan.*, 42.

³ *Ep.*, X, 86.

Domitien. Les revenants de la prison et de l'exil avaient remplacé les parvenus de la délation. La barbe et le manteau du stoïcien se promenaient par les rues, bien plus à la mode, comme il arrive toujours, après l'exil qu'avant l'exil. La vertu en un mot tenait le haut du pavé¹, et comme un dogue irrité ne laissait pas que de hurler contre ses ennemis. Mais la main du maître la contenait. Il n'y eut pas de réaction sanglante ni même pécuniaire. Les libéralités de Domitien furent confirmées par Trajan comme elles l'avaient été par Nerva. Pline, il est vrai, dans un passage célèbre, mais qu'il ne faut pas prendre à la lettre, nous peint les délateurs du temps de Domitien, saisis par centaines, trainés par la gorge à travers Rome, embarqués sur de mauvais radeaux et poussés sur la mer un jour de tempête pour y périr. Cette figure de rhétorique veut dire qu'ils furent bannis dans les îles où l'on envoyait d'ordinaire les proscrits, et où, selon Pline lui-même, ils remplacèrent les sénateurs relégués par Domitien². Des gouverneurs de province qui, sous Domitien, avaient abusé de leur pouvoir, furent punis, mais tardivement, légalement, avec mesure. Un proconsul d'Afrique, qui avait reçu de l'argent pour condamner des innocents, ne fut puni que de la restitution et de l'exil; il acheva sa vie dans l'opulence³. Régulus, un des délateurs les plus odieux du règne de Domitien, et qui, sous Nerva, implorait timidement la pitié de

¹ « Nous savons quels hommes te plaisent, quel système de vie tu favorises, quelle secte tu protèges » (évidemment le stoïcisme). *Pan.*, 45.

² Pline, *Ep.*, X, 66-68.

³ Martius Præseus, proconsul d'Afrique. Pline, *Ep.*, II, 11, 12, III, 9, X, 20 (an 100). Voy. aussi le jugement de Classicus, proconsul de Bétique, *id.*, III, 4, 9, (peu après); celui de Julius Bassus, proconsul de Bithynie sous Nerva, *id.*, IV, 9, VI, 29, X, 57 (en 101); celui de Rufus Varenus, successeur de Bassus (peu après), *id.*, IV, 9, V, 20, VI, 5, 15, VII, 6, 10.

Pline, Régulus continua de voter au sénat, de capter des successions, de fatiguer Rome de ses prétentions et de l'amuser de ses ridicules. Après tout, les sénateurs qui avaient, pour me servir du mot reçu, « mis à profit le temps de Domitien, » formaient dans le sénat une minorité respectable, et qui fut respectée. « Les gens de bien avaient les places; les malhonnêtes gens ne tremblaient pas, de même qu'ils ne faisaient plus trembler : grand symptôme, dit Pline, du calme le plus parfait dans une cité¹ ! »

En tout, Trajan savait la plaie morale de Rome trop profonde pour être guérie par la violence. Il fallait traiter le mal, devenu chronique, par la douceur et la liberté : « Tu nous traites, lui dit son panégyriste, plus par les soins que par les remèdes, et je ne sais, ajoute-t-il, si un prince ne rend pas un plus grand service aux bonnes mœurs, lorsqu'il donne la liberté de la vertu, sans en imposer la nécessité². » C'est là un peu ce que les modernes appellent liberté de conscience, mais mieux entendue qu'ils ne le font d'ordinaire. Ce n'est pas l'indifférence entre le bien et le mal : c'est le bien opéré par les moyens les plus doux; on peut ajouter, les plus sûrs.

Dans tout ceci, on le voit, point de trait de génie politique, moral ni financier; rien de nouveau; rien que du bon sens; rien que de l'humanité, de l'économie, de la liberté, de petites vertus. Mais, avec ces petites vertus, plus complètement que Vespasien lui-même, Trajan abrogeait la vieille politique tibérienne relevée par Domitien et qui pesait depuis quatre-vingt-quatre ans sur le monde. Il

¹ Bene provehantur; mali, qui est tranquillissimus status civitatis, nec timent, nec timentur. Pline, *Pan.*, 46.

² Plin., *Pan.*, 45, 46.

instituait le gouvernement pacifique comme Tibère avait institué la tyrannie. Deux siècles plus tard, avec des prétentions de grandeur et de génie, Dioclétien perdit l'empire; sans autre prétention que celle du bon sens honnête, Trajan le sauvait.

CHAPITRE III

GOVERNEMENT DE L'ITALIE

Voilà donc Rome purifiée et rassurée; mais il fallait aussi gouverner et vivifier le monde. Ne pas tuer était bien, faire vivre était mieux encore.

Dans tout empire, et surtout dans un empire aussi vaste et aussi divers que l'était celui de Rome, deux choses sont nécessaires, la force au centre, la vie aux extrémités.

Or le centre de l'empire, ce n'était pas Rome seule, c'était l'Italie. Rome, ville de désœuvrés et de mendiants, sans commerce, sans industrie, sans vigueur militaire; grossie seulement des oisifs et des pauvres qu'y appelaient les aumônes impériales; comptant, sur un million d'hommes, deux cent mille indigents légaux; peuplée d'esclaves et de fainéants beaucoup plus que d'hommes laborieux et libres: Rome était, pour l'Italie et pour l'empire, un ornement, mais en même temps un fardeau; pour les Césars, une ré-